



# FLOREAL

Forêt Privée de **LO**Rraine **Et** **AL**sace

Octobre 2003 - N° 55

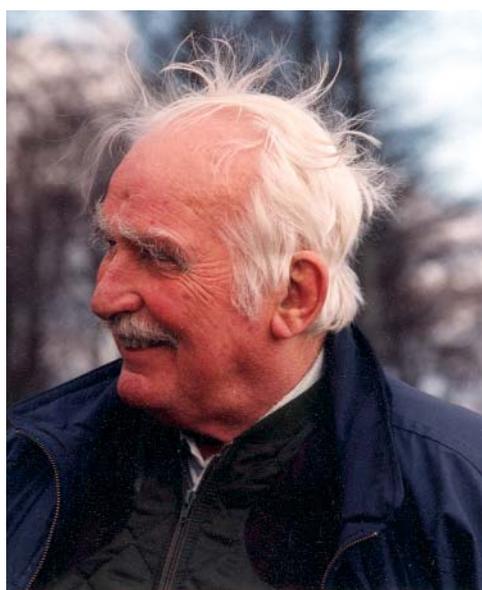


Photo : Marie-Françoise Grillot

**V**endredi 26 Septembre après-midi, nous étions avec le Président François de Pourtalès en l'Eglise de Mattstall pour une dernière rencontre.

**D**ifficile d'écrire quelques lignes pour "résumer" un homme à des événements marquants de sa vie professionnelle... Est-ce qu'un homme se limite aux traces de sa vie ?

**L**orsque l'on entend citer le nom de "François de Pourtales", s'impose à nous l'image de l'homme : solide prestance, cheveux, sourcils et moustache, tous trois blanchis et rebelles, oeil espiègle. Derrière lui, en arrière-plan, sa forêt de La Verrerie qu'il accompagne et qui l'accompagne depuis 1954, et la forêt alsacienne pour laquelle il s'engage depuis cette époque.

**P**armi ses multiples responsabilités forestières, nous préférons celle de vice-président du C.R.P.F., car c'est celle que nous avons vécue depuis 1968. L'équipe alsacienne le sait bien, cette poignée d'hommes de la forêt privée que le Président appelle "mes garçons". Le Président, c'est un homme fidèle en amitié, donnant son écoute et sa confiance pour toujours.

**S**'installe avec lui un échange complice et permanent sur les "choses" de la sylviculture. Combien de fois avons-nous parcouru à ses

côtés telle parcelle de La Verrerie, pris par une discussion alerte sur la régénération spontanée, ou le marquage d'une éclaircie ? Il était de toutes les réunions de terrain et de tous les débats techniques de fond.

**S**ylviculture, mais aussi politique forestière... Nous l'avons fortement entendu sur tous les grands sujets syndicaux, où il défendait ardemment les sylviculteurs, les propriétaires et leur forêt : forêts rhénanes, équilibre forêt-gibier, amélioration foncière,...

**D**e ce passé commun, émerge un grand moment avec lui : la journée de la forêt privée en septembre 1998 au Domaine de la Verrerie. Lui et sa famille ont chaleureusement accueilli 350 propriétaires pour une épopée inoubliable dans des peuplements superbes.

**N**ous sommes orphelins de notre cher président alsacien. Heureusement, nous le rencontrerons sûrement plus d'une fois au détour de quelque sentier de sa forêt, ou d'une autre...

**A**sa famille, qu'il chérissait tant, nous adressons de chaleureuses pensées en ce cruel instant.

La Rédaction  
Le Directeur  
et le personnel du Centre

- SOMMAIRE**
- Edito (p 1)
  - Sécheresse et canicule, des effets dévastateurs (p 2-3)
  - Aides sécheresse (p 3)
  - Situation par essence (p 3)
  - La certification (p 4)
  - Homme des bois (p 5)
  - L'élagage des résineux (p 6-7)
  - Alerte rouge pour le douglas (p 8)
  - La Forêt Privée alsacienne est en deuil (p 9)
  - Etre propriétaire d'une forêt de protection...(p 10)
  - Le CNASEA (p 11)
  - Les brèves (p 12)



# Actualités

## Sécheresse et canicule : des effets cumulés dévastateurs !

*Les forêts lorraines et alsaciennes, comme la plupart des forêts françaises (exceptées peut-être celles de la façade Nord-Ouest) n'ont pas été épargnées par les effets exceptionnels conjugués de la sécheresse d'une part, et de la canicule d'autre part.*



Photo : Thierry Bouchheid

Sèches...

Les indices visuels sont nombreux ! Changement de couleur, assèchement, voire chute des feuilles ou des aiguilles sont visibles dans de nombreux peuplements. La sécheresse et la canicule ont frappé fort cet été ! Quelles en seront les conséquences (encore une fois) pour les propriétaires forestiers ?

### Constat sur les plantations

La plupart des plantations réalisées ce printemps ont apparemment difficilement résisté, exceptées peut-être celles installées avec des plants en godet. Autre constat pessimiste fait lors de sécheresses précédentes, notamment en 1976 : les possibilités de récupération des jeunes plants sont généralement faibles, surtout chez les résineux. Leur dessèchement est souvent définitif.

Le Département de la Santé des Forêts estime à près de 80 % les dégâts irréversibles pour les plantations effectuées ce printemps. La Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs conseille d'ailleurs aux propriétaires de signaler les dégâts constatés, auprès de leur syndicat ou de leur coopérative, ou de l'entreprise qui a réalisé les travaux.



Photo : Thierry Bouchheid

Très sèches...

Mais, le pronostic d'une destruction totale ne doit pas être fait prématurément. Au delà de deux ou trois ans, les arbres ont encore une capacité de récupération et ne meurent pas forcément. Tout dépend des conditions météorologiques de la fin d'année et de la prochaine saison de végétation. Les plantations de 2002 semblent par exemple avoir mieux résisté que celles de l'année. La capacité de réaction individuelle des arbres a déjà surpris plus d'un forestier !

Dans le cadre de la tempête, les propriétaires se sont engagés à reconstituer un état forestier. Alors qu'en est-il de la garantie de reprise des plants ? Dans le cas où le propriétaire n'a pas fait appel à un pépiniériste agréé pour l'achat et la réalisation des travaux de plantation, la reprise des plants n'est pas assurée. Si les pépiniéristes ont été sollicités pour les plants et le reboisement il n'est pas sûr, là non plus, que la garantie des plants, normalement prévue à 80 %, soit appliquée en raison du caractère exceptionnel de catastrophe naturelle. Des demandes de la part des pépiniéristes, déjà très affectés par le manque à gagner de l'après tempête, ont été faites au Ministère de l'Agriculture pour ne pas assumer le renouvellement des plantations.

### Une surveillance et une sensibilité accrues pour les peuplements adultes

Pour les arbres adultes, il est difficile d'estimer s'ils disposent d'une capacité de survie et de récupération au seul constat des dommages visibles. L'évolution de chaque arbre dépendra surtout de son état sanitaire antérieur et des conditions climatiques et phytosanitaires de la fin de l'année 2003 et des années suivantes. Des dépérissements d'arbres adultes sont à craindre sur plusieurs années. En effet, les conditions climatiques



Photo : Thierry Bouchheid

### Archi-sèches...

exceptionnelles ont affaibli brutalement les arbres. Ces derniers ont de grandes difficultés à lutter contre l'installation de pathogènes ou de ravageurs. Des attaques d'insectes sous-corticaux, notamment sur les résineux risquent de faire des dégâts. Ceux-ci seront plus particulièrement importants au début de la saison de végétation 2004. Les populations d'insectes sont encore importantes, même si elles ont régressé depuis décembre 1999. D'ailleurs, les effets de feuilles séchées ou de chute des feuilles ne doivent pas forcément être attribués à la crise climatique. Ils peuvent être la cause de déficiences sanitaires en raison de l'état de faiblesse des arbres. Il est donc important de faire un diagnostic précis de l'état de santé des peuplements. Une surveillance est nécessaire de la part des propriétaires et des gestionnaires afin d'éviter d'intervenir prématurément sur des peuplements capables de récupérer.

## Pourquoi les feuilles tombent ou sèchent avant l'heure ?

Lors d'un stress hydrique intense, la circulation de l'eau dans les vaisseaux des arbres est affectée. Les racines sont incapables d'absorber de l'eau alors que les feuilles ont une demande forte pour réaliser un processus de photosynthèse. Les vaisseaux conducteurs de sève peuvent être atteints et provoquer le dessèchement et la chute des feuilles. Ce phénomène est accéléré par les fortes températures.

## Aides "sécheresse"

*Au plan national, la Fédération des Syndicats des Propriétaires Forestiers et sylviculteurs demande que la forêt ne soit pas la "grande oubliée" du plan sécheresse.*

Plus immédiat : les Lorrains ont été prévoyants (ou pessimistes). L'arrêté régional stipule qu'en cas d'accident climatique ou phytosanitaire avéré ayant détruit au moins 50 % d'une plantation, une aide de 50 à 60 % du coût de reboisement soit attribuée aux propriétaires une nouvelle fois sinistrés. Encore faut-il que Paris reconnaisse comme avéré la sécheresse ... A suivre.

En revanche, ce "pessimisme" n'a pas été affiché en Alsace. A aucun moment l'arrêté régional ne mentionne l'octroi d'aide pour compenser les pertes sèches des plantations entièrement détruites par cet effet cumulé.

Philippe Laden

## Situation des arbres adultes par essence

### Chênes sessile et pédonculé

Le comportement des chênes sessile et pédonculé est très variable selon les stations. Les symptômes les plus inquiétants sont observés sur sols superficiels ou à hydromorphie temporaire. Les brunissements les plus forts et les plus visibles correspondent à de fortes attaques d'oïdium qui font suite le plus souvent à des gels de printemps, ou à des défoliations par des chenilles.

### Hêtre

La situation du hêtre est assez complexe. Les dessèchements et chutes de feuilles liés au stress hydrique sont très fréquents, sur sols superficiels principalement, mais pas exclusivement. Les potentialités de récupération sont généralement bonnes. Il faut toutefois prendre soin de distinguer :

- des rougissements intenses provoqués par un charançon, l'orchestre du hêtre, fréquents dans les hêtraies d'altitude vosgiennes, et aux conséquences négligeables,
- des jaunissements de fin d'été dans les peuplements qui subissent des tassements de sols provoqués par les exploitations, et pour lesquels il existe un fort risque de mortalité.

### Epicéa

Pour l'épicéa, les rougissements de l'ensemble du houppier, visibles actuellement, notamment dans les Vosges, sont la conséquence des attaques de premières générations de scolytes. La seconde génération (juillet à septembre) risque de causer des dégâts importants dans les conditions actuelles d'affaiblissement des arbres.

### Sapin pectiné

Les symptômes du sapin pectiné correspondent soit à des dégâts d'origine climatique (sols superficiels ou très acides), soit à des attaques de petits scolytes.

### Autres feuillus

Parmi les autres essences feuillues, le merisier, le robinier et le frêne ont perdu très précocement leurs feuilles. Le châtaignier et le charme ont rougi ou jauni d'une manière irrégulière, mais localement très marquée. Des chutes foliaires massives sont observées dans les taillis de châtaignier les moins bien alimentés en eau.

Thierry Bouchheid - CRPF  
d'après un bulletin d'information  
du Département de la Santé  
des Forêts



# Actualités

## La certification en questions, et en réponses

*Le système de certification des forêts PEFC est opérationnel en Lorraine depuis octobre 2002 et en Alsace depuis août 2002. Les principaux propriétaires et gestionnaires privés et publics ont compris l'intérêt qu'ils ont à la réussite de l'opération, et d'ores et déjà 459.000 ha - près de 55 % de la surface forestière totale - sont "estampillés" dans nos deux régions. Les premières ventes de bois certifiés auront lieu en automne et les "chaînes de contrôle" permettant de faire le lien entre forêts et entreprises de transformation se mettent en place.*

Le système prend corps, mais des questions nous sont souvent posées. Normal, le concept peut paraître abscons, et il faut "être dedans" pour bien comprendre les enjeux. Voici un florilège des questions les plus fréquentes :

**Question :** *Suffit-il d'avoir une forêt certifiée pour mettre en vente des bois certifiés ?*

**Réponse :** Avoir une forêt certifiée est la condition sine qua non. Encore faut-il que l'exploitant forestier participe au système. Il faut donc lui demander son numéro de chaîne de contrôle. S'il s'agit d'un entrepreneur de travaux forestiers, il faut vérifier qu'il ait signé la "charte de bonne pratique forestière".

**Question :** *Quelle différence existe-t-il entre la certification individuelle et celle des coopératives ?*

**Réponse :** C'est pareil (on adhère selon l'une ou l'autre des deux formules), mais pas tout à fait ! Il s'agit dans tous les cas d'une démarche individuelle, avec des engagements (très voisins) à respecter. Mais les coopératives, en étant certifiées ISO 14.001 garantissent le respect de ces engagements.

Exemple "basique" d'un chemin défoncé par une exploitation : la coopérative s'engage alors à remédier au problème et à mettre en place une politique correctrice pour éviter que cela ne se reproduise.

Dans le cas d'une adhésion individuelle, c'est le propriétaire qui supporte le respect des engagements pris.



Coopératives certifiées ISO 14001 et PEFC, gages d'une bonne gestion

**Question :** *Existe-t-il un rapport entre la certification des forêts et la qualité des bois ?*

**Réponse :** Il n'y en a bien entendu aucun. La certification des forêts porte sur le caractère "durable" de la gestion, et non sur la qualité intrinsèque du matériau bois !

**Enfin une question très simple :** *quel avantage le propriétaire peut-il tirer de la certification ?*

La **réponse** est tout aussi simple ("ce qui se conçoit bien s'énonce clairement") :

- sur un plan individuel, le propriétaire en continuant une gestion "en bon père de famille" pourra accéder à des marchés plus favorables (ou moins défavorables ! ) et avoir une meilleure garantie de la qualité du travail des différents intervenants.
- sur un plan collectif, il s'agit de donner une bonne image du matériau bois, "d'assainir le milieu" en expurgeant quelques brebis galeuses (à moins que ce ne soient des loups), et ainsi de regagner des parts de marché sur les matériaux concurrents (aluminium, plastique...).

Et tout cela, pour une adhésion facile à faire, et une cotisation très modeste.

Philippe Laden - CRPF





# Femme ~~Homme~~ des Bois

## Michèle Flambard : "Pour l'Etat, la tempête c'est fini"

*Michèle est passée au C.R.P.F. du statut de technicien "tempête" à celui de "chargé de mission". Pour la tempête, 10 postes avaient été créés au CRPF avec des financements de l'Etat. Ces contrats se sont achevés en avril dernier, car pour l'Etat, la tempête c'est fini ! Depuis cette date, le CRPF a prolongé sur ses fonds propres certains d'entre eux. Les besoins exprimés par les petits propriétaires forestiers le nécessitent, et Conseil Régional et Conseils Généraux donnent un "coup de main" dans un domaine où l'Etat n'intervient généralement pas. Mais la situation est encore précaire !*

*Vous avez été l'une des 10 personnes recrutées comme technicien tempête au CRPF. Quelles ont été vos missions ?*

Au départ, l'activité la plus importante a, bien sûr, été l'exploitation des chablis, en collaboration avec Cofolor. Maintenant, je travaille sur le nettoyage des parcelles inférieures à 1 ha et sur le foncier, mettant en œuvre, avec Groupe For'Est, les programmes du Conseil Général des Vosges. Une bourse foncière a été mise en place. Cette opération est primordiale pour bien restructurer la forêt et favoriser une reconstitution intelligente et cohérente. Ici, le problème majeur est bien le morcellement : un tiers des propriétaires possède moins de 1 ha !

Nous contactons les propriétaires pour les regrouper et obtenir, lorsque les exploitations n'ont pas été entreprises, une surface intéressante à nettoyer, puis à reconstituer. Au fil des mois, nous avons ainsi formé 13 "collectifs" (56 propriétaires pour 23 ha en 97 parcelles). Les exploitations sont, pour la plupart, réalisées par Cofolor. Le broyage demeure la solution la plus adaptée pour valoriser au mieux les arbres secs et sans valeur marchande. La subvention couvre les frais et c'est une opération blanche pour les propriétaires qui se retrouvent avec un terrain prêt pour la plantation.

*Avez-vous eu le sentiment d'apporter de l'aide aux propriétaires ?*

Nous avons rencontré de nombreux propriétaires dynamiques, sensibilisés et motivés. Preuve en est, l'énorme succès des demandes d'aides au nettoyage financées par le Conseil Général à destination des petits propriétaires : 1700 dossiers (pour 1500 ha) ont été déposés.

Lors de leur réception sur le terrain, j'ai ressenti une réelle demande de leur part et sur des sujets variés : devenir des peuplements, plantations, dégâts de gibier, législation, maladies,... Tous ne sont pas forcément adhérents d'une association, d'une coopérative, ou d'un syndicat, mais tous souhaitent gérer au mieux leurs parcelles.

*Quelles sont pour vous les actions prioritaires ?*

Pour le foncier nous n'avons fait qu'entamer un travail de fond. Il faut que la restructuration devienne une priorité pour l'Etat et les collectivités locales et territoriales. D'autre part, les grandes périodes de plantation sont prévues pour l'automne 2003 et le printemps 2004.

Les propriétaires auront besoin de conseils sur le choix des essences, sur le mode de reconstitution (régénération, plantation). Il faudra aussi reprendre certaines plantations du printemps qui ont souffert, sans compter les nombreux problèmes qui vont naître de cette grande période de sécheresse. Nous sommes une bonne équipe de forestiers dans les Vosges, une dizaine, pour le CRPF et la Chambre d'Agriculture, et une quinzaine pour la Cofolor, mais c'est loin d'être assez pour tout le travail à accomplir.

*Quel est votre sentiment personnel sur cette inadéquation entre besoins et moyens ?*

Les techniciens tempête des autres CRPF sont partis, pour la plupart, depuis le 30 avril. Il faut reconnaître que nous avons de la chance, car une grande partie d'entre nous a été maintenue au moins 9 mois de plus, jusqu'à la fin de l'année 2003, et peut être plus, grâce aux financements régionaux.

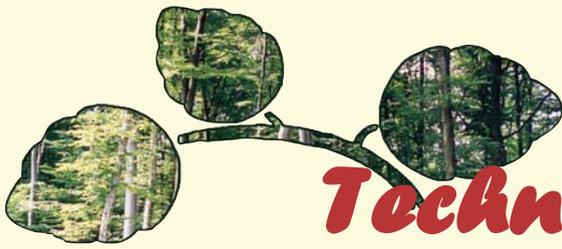
Par ailleurs, pour le renforcement des effectifs statutaires des CRPF prévu par la Loi de juillet 2001, nous avons cru aux promesses de 3 ministres successifs sur la création de 89 postes au niveau national. Mais, malgré les actions des élus et des conseils d'administration des CRPF, le gouvernement a préféré repousser le problème à 2004, ou même 2005. Suspense donc sur la création de ces postes liés à l'abaissement du seuil de surface des plans de gestion...

J'aimerais rester optimiste mais je ne peux qu'avoir le sentiment que la petite forêt privée n'est pas une priorité pour l'Etat. Ceci est d'autant plus flagrant que pour nous, acteurs forestiers dans le département des Vosges, le Conseil Général joue le jeu et nous donne le moyen de mener des actions... La décentralisation désengagerait-elle le gouvernement de ses promesses ? Ou, plus explicitement, va-t-on vers une décentralisation de la politique forestière envers la petite propriété ?



Photo : Marie-Françoise Grillot

Interview réalisée  
par Marie-Françoise Grillot - CRPF



# Techniques

## L'élagage des résineux

*La végétation forestière entre dans sa période de repos, contrairement à son propriétaire qui va s'activer de plus belle dans ses bois : dégagements, dépressages, éclaircies et, pourquoi pas, élagages ?*

### Pourquoi élaguer ?

La suppression de toutes les branches sur le tronc d'un arbre, sur une hauteur de 3 m et plus, produit du bois sans nœud jusqu'à la fin de sa vie. Le bois résineux sans nœud peut être valorisé en menuiserie et ébénisterie. Le bois non élagué, en revanche, ne trouvera preneur qu'en bois de trituration, d'emballage ou de sciages peu rémunérés. Les écarts, pour une même essence, peuvent aller aujourd'hui, de 1 à 2 ! La production rapide de bois résineux de qualité passe donc par l'élagage artificiel, puisqu'en plaine, l'élagage naturel est inexistant et en montagne, il faut patienter un demi siècle...

### Quand élaguer ?

En toutes saisons, sauf par temps de gel ou de forte montée de sève. L'idéal serait d'intervenir en plusieurs passages, sur branches vivantes de faible diamètre (travail plus facile, cicatrisation accélérée). Il est impératif de ne pas enlever plus de 40 % de la hauteur du houppier vert. Réalisés par une entreprise, les travaux d'élagage se pratiquent le plus souvent en un seul passage, jusqu'à 6 m, sur branches mortes, après la 1<sup>ère</sup> éclaircie (souvent tardive). Le propriétaire élague plutôt en 2 ou 3 passages et commence en général... plus tôt.

**Epicéa-sapin** : vers 12-14 m (20 ans environ) ; les entreprises élaguent en un seul passage sur 6 m les arbres objectifs désignés en éclaircie (plantation ou régénération naturelle).

**Douglas-mélèzes** : certains préconisent un "pré-élagage" à hauteur d'homme sur les 300 à 400 plus beaux sujets à l'ha (soit respectivement un espacement moyen de 6m x 6m et 5m x 5m), dès que

le peuplement atteint 5-6 m. Puis, à 12-13 m de hauteur totale, on élague en un passage et sur 6 m les tiges d'avenir désignées et éclaircies. Dans la pratique, on constate que l'élagage, se fait en une seule fois, sur branches mortes.

Les plantations résineuses présentent à l'âge de la première éclaircie une certaine différenciation des tiges, en dimensions et en qualité. Les sujets à branches fines sont souvent dominés ou gênés par des "loups", arbres plus vigoureux, souvent de forme médiocre et fortement branchus.

Avant d'élaguer, il est impératif d'extraire les loups gênants (certains peuvent être maintenus pour stabiliser temporairement la parcelle, ce sont des "stabilisateurs", notion chère aux tenants de la futaie irrégulière). Dans le cas d'une plantation très hétérogène (de douglas, le plus souvent), ou en retard d'éclaircie, il est préférable d'attendre une saison de végétation après l'éclaircie, pour s'assurer de la stabilité de tiges fines à élaguer.

Il convient de terminer l'élagage avant que le diamètre des arbres désignés n'ait atteint le tiers du diamètre d'exploitabilité : un arbre désigné de 20 cm de diamètre à hauteur d'homme pour une exploitation à 60 cm. Le mieux est, bien sûr, d'élaguer précocement, bien qu'un arbre élagué à 10 ou 15 cm ne sera pas exploité à 30 ou 45 cm. Cette règle s'applique bien à l'épicéa en plaine qui doit croître rapidement pour limiter ses problèmes de stabilité et de maladies. Il semble que l'on puisse proposer d'élaguer plus tardivement douglas, mélèzes et sapin, plus stables et moins sensibles aux agents pathogènes. On considère que pour produire des planches de qualité, il est nécessaire d'obtenir 20 cm de couronne de bois sans nœud. Un arbre de 25 cm de diamètre pourra donc être exploité à 65 cm (25 cm + 2 x 20 cm de couronne sans nœud), un de 30 cm, à 70 cm...

### Comment élaguer ?

Les outils seront bien affûtés et les scies à denture fine. Ils seront désinfectés après usage. Le bourrelet de cicatrisation sera respecté. On laissera



Photos : UFE/FVFE

Gratuit ! Au moment de la vente des bois élagués, vous pourrez présenter à l'acheteur un constat d'élagage que le CRPF vous aura délivré, si vous le lui demandez. Il atteste, par une visite du technicien, le nombre d'arbres élagués, leur diamètre à l'époque des travaux et la qualité de leur réalisation.

**A vos scies !**

Mesdames, une bonne idée de cadeau pour Noël : un ensemble scie à élaguer/perche télescopique pour votre époux...

**Christian Courrivault - CRPF**

toujours au moins 60 % de houppier vert. Les branches basses seront enlevées à l'aide d'une scie à main ; plus haut, on utilisera une scie montée sur une tige télescopique. Il existe des sécateurs pneumatiques à main ou sur perche télescopique. Des Associations locales de propriétaires en possèdent qu'elles prêtent volontiers à leurs adhérents.

L'élagage à grande hauteur se pratique à l'aide du "singe-élagueur", tronçonneuse installée sur un châssis auto-moteur qui monte en spirale sur le fût et élague jusqu'à un diamètre pré-réglé. L'élagage peut se faire jusqu'à 15 m.



**Chicot et bourrelets de cicatrisation entamés**

**MAUVAIS ÉLAGAGES**

**BON ÉLAGAGE**

**Combien d'arbres à élaguer ?**

En futaie d'aspect régulier (plantation), le nombre d'arbres d'avenir dépend du diamètre d'exploitabilité que vous vous fixez. Pour l'Epicéa, le Sapin et le Douglas, la "règle des 10" est simple à retenir :

Diamètre d'exploitabilité envisagé	Distance moyenne des arbres objectifs	Nombre d'arbres objectifs à l'ha
50 cm	5 m	400
60 cm	6 m	280
70 cm	7 m	200

**Combien ça coûte ?**

Aujourd'hui, une entreprise demande 2,5 à 3 € par arbre à élaguer jusqu'à 5,5/6 m. Les prix varient selon le type de matériel nécessaire, l'essence, la taille du chantier, les conditions de terrain (pente, embroussaillage). Un homme élague 40 à 60 arbres par jour. Il existe des aides financières qui vous seront détaillées par votre technicien.

Les propriétaires peuvent, en effet, bénéficier des subventions de l'Etat pour l'amélioration de la qualité des peuplements. L'élagage des résineux est intégré dans ce dispositif. Mais, les projets présentés doivent dépasser le seuil minimum de 4 ha. Les conditions portent sur un nombre minimum de tiges élaguées à l'hectare, une hauteur d'élagage et des diamètres maximum d'arbres et de branches. Toutes les essences résineuses sont concernées. Le montant de l'aide est de 245 €/ha.

**L'élagage de pénétration**

On élague toutes les branches sur une hauteur de 2 m-2,50 m pour faciliter la pénétration dans la plantation : surveillance, repérage des arbres fourchus, fortement branchus et marquage des éclaircies (non systématique, pour la 1ère), en sont facilités. Souvent contesté, il améliorerait la stabilité du peuplement (circulation de l'air sous les houppiers) et réduirait les risques d'attaques de champignons. Mais c'est un travail de romain... ou de retraité qui ne se pratique plus guère. Dans un peuplement dense, il est préférable de dépresser vigoureusement.

**Christian Courrivault - CRPF**

*Bibliographie : ouvrages de l'I.D.F. et brochures du CRPF Artois - Picardie "les premières interventions sur feuillus" et du CRPF d'Ile de France et du Centre "l'élagage artificiel des résineux".*





# Arbre au vert

## Alerte rouge pour le Douglas !

*Au cours de ce printemps 2003, d'importants rougissements ont été constatés dans les jeunes peuplements de douglas. Quelle est l'origine de ce phénomène ? Explication !*

Des propriétaires forestiers d'Alsace et de Lorraine ont signalé aux correspondants observateurs du Département de la Santé des Forêts, de nombreux jeunes douglas portant des branches aux aiguilles rouges. Ces observations ont été faites sur l'ensemble de l'échelon de l'interrégion du Nord-Est (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Haut-Rhin et Bas-Rhin pour nos départements). Seuls les stades gaulis (diamètre de 5 à 10 cm) et perchis (diamètre de 10 à 25 cm) sont concernés. Les rougissements affectent soit l'ensemble du houppier, soit seulement la cime ou les branches basses. Quelques sujets âgés présentent cette "pathologie" sur des branches isolées. Des dessèchements ont même été constatés sur les tiges les plus atteintes, accompagnés de nécroses de l'écorce. La visite de nombreux peuplements semble indiquer que cette particularité est d'autant plus nette que l'exposition est froide (fond de vallon, exposition nord et est, endroits confinés de type "trou à gelée"...). Un déséquilibre entre un système racinaire réduit et une partie aérienne bien développée a été constaté sur de nombreux "douglas rouges".

### Explications

Ce phénomène, appelé rougissement physiologique, a déjà été mentionné dans nos régions, en particulier en 1996. Il est dû à un déséquilibre entre la reprise d'activité de photosynthèse de la partie aérienne et d'autre part, l'inactivité de la partie racinaire. En hiver, après une période de froid intense, le sol est gelé en profondeur. Le système racinaire du douglas ne fonctionne pas encore, ou seulement partiellement. A la suite d'un redoux rapide, accompagné d'une période d'ensoleillement, les branches de

certains douglas ont une reprise d'activité. Or, l'alimentation en sève de la tige par les racines n'est que partielle et certaines branches, faute d'un apport suffisant, meurent. Des vents desséchants peuvent contribuer à aggraver le phénomène localement.

### Spectaculaire mais rarement grave

L'impact est faible sur les perchis qui ne présentent que quelques branches rougies. Les arbres à la cime encore verte doivent reprendre normalement leur végétation. Sur les tiges plus touchées mais encore vivantes, il est important de surveiller l'éventuelle installation de scolytes, ou de champignons (armillaires) qui profitent de la faiblesse des arbres pour les coloniser. Dans ce cas, les interventions sylvicoles de type dépressage ou éclaircie seront différées afin de ne pas multiplier le matériel de reproduction (branches). Si une intervention est malgré tout nécessaire, l'automne reste la période la plus favorable pour ce type d'opération. Les propriétaires peuvent éventuellement procéder à l'extraction et la destruction des tiges atteintes. Toutefois, les espèces observées à ce jour n'ont pas montré de tempérament colonisateur grave et la mortalité reste faible (exceptionnellement jusqu'à 10 % des arbres d'une plantation, voire 20 % dans la Haute Saône et les Ardennes).

Jean Braud et  
Jean-François Freund- CRPF  
Jean-Christophe Reuter - DSF

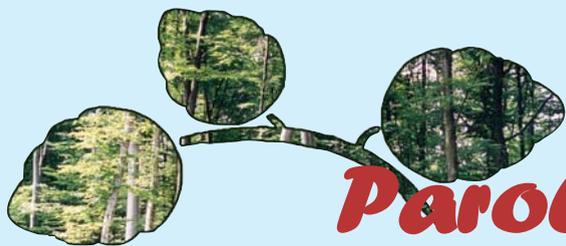
## Les correspondants-observateurs

Les informations concernant l'état phytosanitaire du domaine forestier sont répertoriées par des correspondants observateurs dans des fiches types. Leur travail aide

- au diagnostic lors de l'analyse d'échantillons par l'échelon technique
- à la surveillance du territoire, à la diffusion d'avertissements ou d'informations par le Département de la Santé des Forêts
- à la constitution d'une mémoire phytosanitaire actualisée
- à la mise en évidence des conséquences sur la gestion forestière.

En forêt privée de Lorraine-Alsace, vous pouvez contacter pour tous renseignements vos correspondants-observateurs au CRPF :

Meurthe-et-Moselle :	<b>Jean-François Freund</b>	03.83.90.57.93
Meuse :	<b>Jacques Laplanche</b>	03.29.76.81.38
Moselle :	<b>Gilbert Vallageas</b>	03.87.31.67.79
Vosges :	<b>Christian Courrivault</b>	03.29.82.47.85
Bas-Rhin :	<b>Jean Braud</b>	03.88.19.55.49
Haut-Rhin :	<b>Cyril Vitu</b>	03.89.22.28.45



## Parole à...

### La forêt privée alsacienne est en deuil

*Le comte François de Pourtalès s'est éteint mardi 23 septembre 2003 au matin, à l'âge de 81 ans, dans le calme et surtout entouré par tous les siens.*

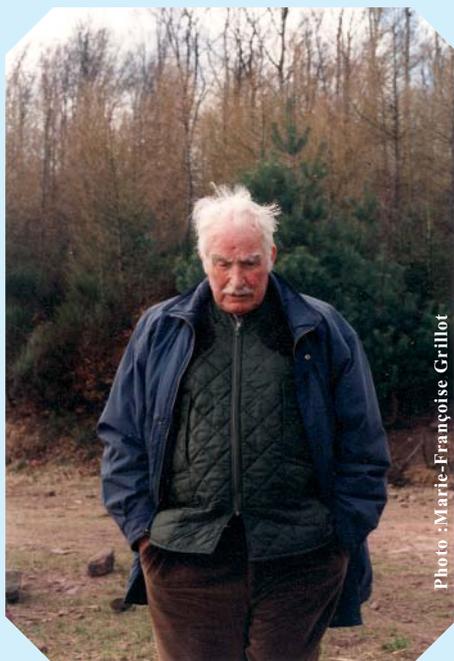


Photo : Marie-Françoise Grillot

Après un engagement militaire de 13 ans, il a représenté pendant plus de 40 ans la Forêt Privée.

En 1959, il prend la présidence du Syndicat des Propriétaires Forestiers, succédant à M. Jean Barthélémy. Il participe à la création de la quasi-totalité des organismes de la Forêt Privée Alsacienne : les Groupements via les CETEF, et surtout le Centre Régional de la Propriété Forestière créé en 1963 par la loi Pisani. Il est le missionnaire des Plans Simples de Gestion, de l'information sur la loi pour améliorer la production, et la structure foncière des forêts. Tâche difficile, il fallait la faire accepter par les propriétaires.

De 1963 à 1999, il siège au conseil d'administration du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace. Au sein de cette assemblée, il défend les intérêts des propriétaires alsaciens, et surtout la cause forestière.

En 1979, suite aux grands dégâts de givre dans le Sundgau, le Syndicat obtient la création d'un poste de conseiller forestier à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

En 1982, il crée Forêt Privée d'Alsace, association qui fédère l'ensemble des organismes de la forêt privée alsacienne et qui permet à la Forêt Privée Alsacienne de s'exprimer d'une seule voix devant nos interlocuteurs, comme le Conseil Régional d'Alsace, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, le Service Régional de la Forêt et du Bois...

En 1995, il participe activement à la création de l'interprofession régionale de la filière bois-forêt Fibois, il avait compris l'intérêt d'être unis et de marcher ensemble.

Par son mandat de représentation du Centre Régional de la Propriété Forestière, à la Chambre Départementale du Bas-Rhin et Régionale d'Agriculture, et sa fonction au comité de direction de la Caisse Assurances-accident, il nouera des liens forts avec nos amis les agriculteurs qui seront des alliés efficaces et sûrs dans de nombreux combats.

Si aujourd'hui nous ressentons un tel manque du fait de sa disparition, ce n'est pas tant l'homme public, mais l'homme tout court, un homme de parole, droit et chaleureux, pourvu d'un franc-parler qui en surprenait plus d'un et d'un humour d'une grande finesse et toujours d'à-propos. Combien de messages a-t-il délivré avec humour, combien de problèmes résolus par ce même humour ?

Je me rappellerai longtemps une réunion de plan de chasse. Un représentant des chasseurs lui dit "ce n'est pas vrai" et lui, très sérieux, répond "Monsieur on ne dit

*pas -ce n'est pas vrai- mais -Monsieur je crois que vous faites erreur-"*

Un grand silence s'en suivit dans la salle, puis toute l'assistance a franchement éclaté de rire. L'atmosphère lourde au départ s'était complètement détendue.

Il s'est donné sans compter pour la forêt alsacienne au détriment parfois de sa propre forêt.

Il a su préparer sa relève. Habituellement c'est le 1<sup>er</sup> vice-président qui succède au président, mais lui a choisi de former un jeune, avec toutes les difficultés que cela comporte : différence d'âge, différence de monde. Il a réussi grâce à l'esprit jeune qu'il a su garder, à sa capacité de s'adapter et de s'enthousiasmer et surtout parce qu'il le voulait. La formation s'est faite et la passation de pouvoir a eu lieu. Il est resté membre du conseil, a participé à la prise des décisions sans remettre en cause l'autorité ou les décisions du nouveau président, même en temps de crise.

Il restera longtemps parmi nous. Je vous rappelle la lecture de son fils, Jérôme, lors de la cérémonie à Mattstall

*"La mort n'est rien, je suis simplement passé dans la pièce à côté  
Ce que j'étais pour vous, je le suis toujours  
Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin  
Vous voyez, tout est bien".*

Vincent Ott pour les Administrateurs



Photo : Jean-François

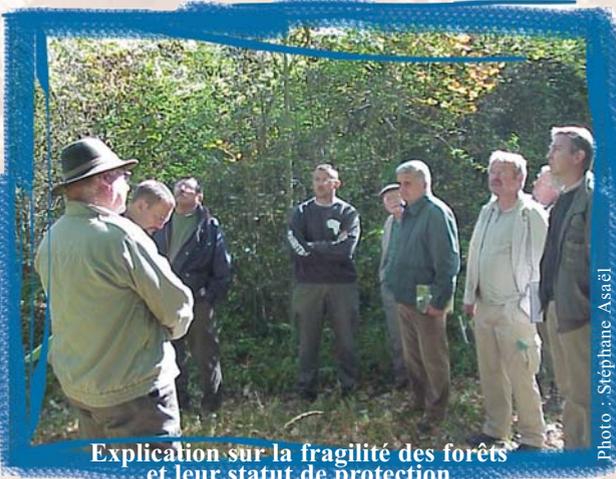
Plantation d'arbres de collection, cadeau de départ du Syndicat



# Au coin du Bois

## Etre propriétaire d'une forêt de protection : un héritage forcé...

*En Alsace, les forêts de protection couvrent une superficie de 6.000 ha environ. Elles se localisent presque exclusivement le long du Rhin et sont le fruit d'importantes contestations écologiques à la fin des années 1980. M. Hubert OTT, propriétaire forestier à Schoenau (67) et administrateur du C.R.P.F. pour le Bas-Rhin, nous dévoile les dessous de sa forêt de protection.*



Explication sur la fragilité des forêts et leur statut de protection

Photo : Stéphane Asaël

### Des mesures de sauvegarde qui se conjuguent

Décrites par certains comme des forêts luxuriantes à l'aspect de jungle, par d'autres comme de vulgaires taillis sans intérêt, les forêts rhénanes ont depuis toujours été l'objet de nombreuses convoitises écologiques. Pour preuve, il existe une foudrude de mesures de protection allant de la réserve naturelle à l'arrêté de protection de biotope, en passant par la réserve de chasse ou la forêt de protection. Bien entendu, cette course à l'hyperprotection ne rend pas le travail du propriétaire facile dans la gestion de son patrimoine !

### Des forêts fragiles

A l'origine, les forêts rhénanes occupaient plus de 100.000 ha. La main de l'Homme les a foncièrement transformées, surtout au cours du siècle dernier avec la domestication du Rhin. Conséquences : au début des années 1990, les forêts alluviales ne sont plus que des lambeaux, indépendantes de

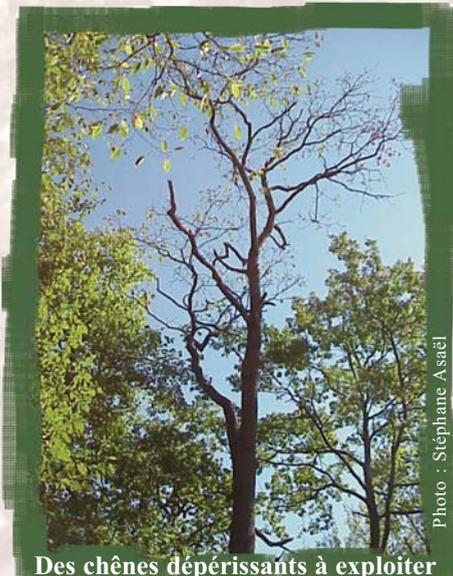
toute dynamique fluviale. Elles se réduisent à environ 8.000 ha. Sous l'impulsion de mouvements écologistes et une prise de conscience collective, l'Etat s'est donné les moyens de protéger ces milieux si particuliers. En l'espace de 10 ans, près de 5700 ha de forêts alluviales ont fait l'objet d'un classement en forêt de protection.

### Un statut de sauvegarde parmi les plus forts

La forêt de protection régie par l'article L-411 du code forestier, constitue, avec la réserve naturelle, une mesure réglementaire de protection très forte, fixée par un décret en Conseil d'Etat. Le propriétaire est tenu de ne pas défricher sa forêt, sous peine de lourdes sanctions. L'état boisé doit être préservé mais pas de n'importe quelle manière. Certaines essences, notamment résineuses, sont proscrites pour la plantation. La régénération naturelle doit se faire par petite trouée, le traitement en futaie irrégulière doit être entrepris par bouquet...

### Un règlement de gestion à respecter

*"Une forêt de protection en milieu rhénan n'est pas un espace mis sous cloche. La gestion y est possible mais doit être conforme à certaines règles. Elles sont rassemblées dans un document et ont fait l'objet, à l'époque,*



Des chânes dépérissants à exploiter



Photo : Stéphane Asaël

*d'après discussions au sein de notre profession" insiste M. OTT. "Ma forêt, héritage familial, fait partie de ce chapelet de massifs boisés qu'il convient de préserver pour les générations à venir. Je m'y efforce, en pratiquant une sylviculture adaptée aux contraintes de gestion imposées par ce statut de protection. Petites trouées de quelques ares, plantation d'essences diversifiées, récolte des chânes dépérissants, taille de formation et dégagement des jeunes arbres de l'emprise étouffante de la clématite sont autant d'actes de gestion mûrement réfléchis."*

Le propriétaire accorde une place importante aux peupliers. Si les peupliers rhénans sont voués à disparaître en raison de l'absence de dynamique fluviale, le peuplier de culture, autorisé, donne de bons résultats. *"Faire du peuplier de qualité pour rentabiliser ma forêt, en utilisant la dynamique forestière naturelle, c'est mon choix. Après la mise en terre des jeunes plants, espacés de 8 mètres chacun, je laisse s'installer un sous-étage dense composé d'arbustes et d'arbres, afin de conduire ma forêt et de la rendre accueillante."*

*"Lors des opérations de récolte ou de prélèvement des peupliers arrivés à maturité, le maintien du sous-étage, normalement obligatoire selon la réglementation, sera difficile. Les dégâts d'abattage seront importants quelles que soient les précautions que nous prendrons"* rajoute Christian Mertz, de la coopérative forestière alsacienne Cosylval. Il est techniquement possible de limiter la casse en câblant les arbres à exploiter, mais l'Etat est-il prêt à compenser ce surcoût ? Nul doute que cette question restera longtemps encore sans réponse.

*"Faire de la gestion digne de ce nom en forêt rhénane est possible, mais le propriétaire doit s'armer de patience et s'entourer de toutes les assurances pour ne pas être hors la loi !" conclut M. OTT.*

**Stéphane Asaël - CRPF  
Claude Hoh - Bois et Forêts 67**



# Autour de nous

## Le CNASEA, un contrôleur contrôlé

*Le CNASEA apparaît pour certains comme la bête noire des propriétaires soucieux de nettoyer et de reconstituer leur forêt, pour d'autres comme un organisme administratif qui cherche la faille des dossiers d'aide. Ces visions négatives ne reflètent en rien la réalité de bureau et de terrain !*

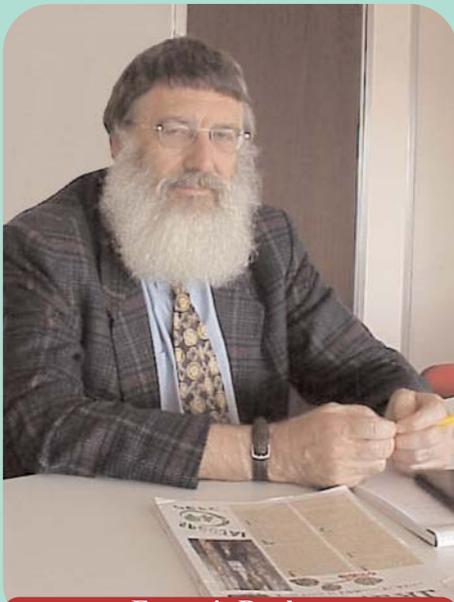


Photo : Thierry Bouchheid

François Rouhan

Sous cette appellation CNASEA, se cache une structure agréée comme organisme payeur pour le compte du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). "Comme tout organisme agréé, notre travail est régulièrement contrôlé. Nous devons rendre des comptes à l'Europe qui participe aux efforts financiers de la reconstruction des forêts sinistrées. Il est légitime que le FEOGA, qui verse des sommes importantes, s'assure en contrepartie de l'engagement véritable des propriétaires forestiers."

*Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne de traitement administratif, où chacun a un rôle à jouer. Nous sommes, en quelque sorte des contrôleurs contrôlés. Tout est vérifié et nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre" explique François Rouhan, responsable du service forestier au CNASEA.*

Toute erreur dans les dossiers d'aide se répercute financièrement au niveau national. L'Europe qui alimente ce fond agricole peut refuser de rembourser à la France une partie de l'argent qui lui est dû en cas d'éventuelle "anomalie" de dossier. La rigueur est donc de mise !

### **Comment sont effectués les contrôles ?**

*"En 2002, 5% des dossiers soldés et 5% des dossiers en cours de paiement ont été vérifiés, règlement communautaire oblige. Une liste de propriétaires est établie par la DRAF sur différents critères (dossiers financièrement importants, tirés au hasard, ou potentiellement problématiques)" poursuit François Rouhan.*

Tout dossier mis en contrôle ne peut être mis en paiement. Dans un souci de ne pas bloquer les versements, ces dossiers contrôlés sont prioritaires. Les contrôles inopinés se traduisent par une prise de rendez-vous rapide avec le propriétaire qui peut se faire représenter ou être accompagné, par son maître d'œuvre par exemple. "Le contrôle en lui même est simple, ce n'est qu'une comparaison entre le projet du dossier et la réalité de terrain".

### **Bilan des contrôles, plutôt positif !**

*"Sur l'ensemble des dossiers, 70 % des traitements se sont révélés négatifs, preuve d'un engagement respecté de la part des forestiers. Sur les 30 % restants,*

*quelques-uns présentent des erreurs de mesures minimales, d'autres décrivent des itinéraires techniques non réalisés ou incorrects en fonction des travaux constatés, ou ne mentionnent pas le seuil réel de surface sinistrée. La fraude existe, mais elle reste très marginale" retrace François Rouhan.*

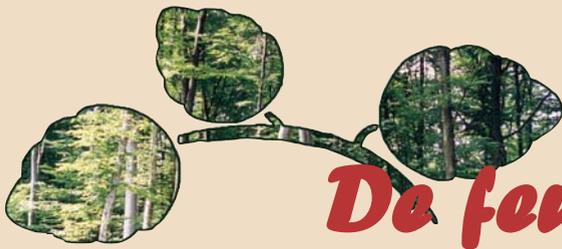
Lorsqu'un projet, de desserte par exemple, est agréé par le Préfet, les intéressés peuvent, pour des raisons fondées, le modifier, à la seule condition que tout changement soit notifié dans le dossier envoyé à la DDAF. Si l'évolution du projet est plus complexe ou substantielle, il est nécessaire d'apporter un avenant ou une convention. "Nous ne somme pas là pour pénaliser les uns ou les autres, mais pour constater que le travail a bien été effectué correctement".

Morale de l'histoire : il est important de lever des idées préconçues en prenant l'initiative d'aller au devant de ses interlocuteurs.

propos recueillis par  
Thierry Bouchheid - CRPF

Le CNASEA, ou Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, est un établissement Public National à caractère administratif, sous la tutelle des ministères de l'agriculture et de l'emploi. Il a été créé, à l'origine, dans le cadre de la politique mise en œuvre dans les années 60 pour moderniser l'agriculture. Des efforts ont été entrepris pour aider les agriculteurs âgés à céder leur exploitation, avec des indemnités viagères de départ, et pour favoriser l'insertion des jeunes agriculteurs... Depuis le développement de la communauté européenne, le CNASEA met en œuvre la politique de Bruxelles. Il est impliqué dans le contrôle forestier, via le Plan de Développement Rural National.





# De feuilles en aiguilles

## Meurthe-et-Moselle

### Au revoir M. Schaff

Ernest Schaff, dit "Néness" pour les intimes, nous a quitté le 9 juillet dernier dans sa 89<sup>ème</sup> année.

Il était une figure bien connue du milieu forestier lorrain. Adhérent du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Meurthe-et-Moselle et de feu le groupement forestier du Plateau Lorrain, cet homme simple et convivial savait recevoir. Pour lui, une poignée de main avait souvent valeur de contrat. Je ne l'ai côtoyé que durant les dernières années de sa vie, mais il existe des hommes qui vous marquent et Néness était de ceux-là. Je lui rends aujourd'hui hommage et j'ai également une pensée pour sa femme, ses enfants, ses petits enfants et ses arrières petits-enfants.

"Au revoir M. Schaff"

Jean-François Freund

## Lorraine-Alsace

### ISO 14001

Le CRPF se lance dans l'aventure de la certification ISO 14001, indispensable à la bonne marche du PEFC. Un audit interne aura lieu en novembre, afin de vérifier que les orientations choisies ont bien été respectées.

## Vosges

### Changement de Président

Gérard Mathieu succède à Gérard Morel en tant que Président de la Fédération des chasseurs des Vosges.

## Alsace

### Création du Parc forestier rhénan

Les délégués de la communauté de communes de Marckolsheim et environs (CCME) dans le Bas-Rhin ont approuvé la création d'une réserve naturelle agréée, dans le massif forestier situé entre Marckolsheim et Schoenu. L'ONF sera désigné comme gestionnaire du parc et assurera le gardiennage du milieu naturel, l'élaboration du plan de gestion ainsi que sa mise en oeuvre. La CCME assurera l'animation du parc forestier ainsi que la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le domaine de la conservation, restauration et protection des milieux naturels, de l'accueil et de la sensibilisation du public. *Source : DNA*

## Lorraine

### Un nouveau directeur

Pierre Guillet, conseiller forestier à la chambre d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle a été nommé directeur du Groupement Développement du Plateau Lorrain par son conseil d'administration.

Reclamez au plus vite vos imprimés d'aide au nettoyage !

EN EFFET, CES AIDES

S'ARRÊTERONT EN

MEURTHE-ET-MOSELLE,

MEUSE ET MOSELLE

LE 31 DÉCEMBRE 2003

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à téléphoner au 03.87.31.67.72

### Les nouveaux bureaux de Lorforêt en Meurthe-et-Moselle

Les bureaux de Lorforêt Nancy ont été transférés : 2, av. de la Concorde - 54510 Tomblaine (03.83.33.22.86). Permanence les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 12 h. Aldo Lorenzi (06.07.79.41.11) et Vincent Jeandel (06.30.26.19.99) peuvent être joints sur leurs portables.

## National

### Ski nordique

Rendez-vous est pris à Pralognan-la Vanoise pour les 36<sup>ème</sup> championnats européens forestiers de ski nordique du 17 au 24 avril 2004. 22 nations vont se rencontrer et plus de 1000 participants sont attendus.

Pour tout renseignement, contacter Robert Petitjean au 03.81.69.16.64 ou par e-mail : r.petitjean@wanadoo.fr

### Attention aux tiques ...

Outre la maladie de Lyme, les tiques peuvent transmettre le Méningo-Encéphalite à Tiques qui vient d'apparaître en France (en Alsace et dans les Vosges). De mars à octobre, il convient donc de se couvrir de la tête aux pieds pour aller en forêt. La maladie évolue en 2 phases. La première se

caractérise par une fièvre modérée avec frissons pendant 2 à 4 jours. La seconde, 10 jours plus tard, par des signes d'atteinte du système nerveux central. La MET n'est mortelle que chez environ 1 % des patients pendant la 2<sup>ème</sup> phase. Chose importante : un vaccin existe.

### Les bébés de l'été ...

**Martin** est arrivé chez François et Nathalie Schouwer. François était l'un de nos techniciens tempête en Meurthe-et-Moselle.

Chez Valéry Lange, technicien sur le foncier forestier en Meuse, c'est une petite **Talyah** qui vient agrandir la famille.

## Europe

### Production européenne de contreplaqué en augmentation en 2002

La production de contreplaqués en Europe s'est élevée à 3,4 M de m<sup>3</sup> soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2001. La Finlande reste le plus gros producteur européen. Elle représente 36 % de la production européenne, avec 1,2 millions de m<sup>3</sup> et une augmentation de plus de 8 % en 2002. Suivent, par ordre décroissant l'Italie, la France, l'Espagne et la Lettonie. Les importations à l'intérieur de l'Union Européenne représentent plus de 30 % du total, suivies de près par les pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Amérique du Sud et l'Asie, chacun représentant environ 20 % des importations totales pour les pays de la FEIC.



FLOREAL

édité par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle  
57050 Le Ban Saint-Martin  
☎03.87.31.18.42 - ☎03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée  
www.forêtprivéefrançaise.com"

Directeurs de la Publication  
Guy Godard  
Philippe Bernard-Michel

Rédactrice en Chef  
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction  
Thierry Bouchheid  
Marie-Françoise Grillot

Mise en Page  
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

